

# Référentiel de Paye



## 201469

Indemnité de fonctions des membres du corps des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel

#### 1. Identification

Code BJ	201469
Libellé bulletin de Paie	IND.FONCTIONS-PART FONCT.
Code PAY	1469
Libellé	Indemnité de fonctions des membres du corps des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel
Référence	201469
Libellé complémentaire	Indemnité de fonctions des membres du corps des TAA et CAA - Part fonctionnelle
Entité Ministère Direction	MI008 - Conseil d'Etat
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/01/2008
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/01/2018
Date de fin de validité de la fiche	

## **Documentation Pissarho**

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/201469\_CE\_IND.FONCTIONS-PART\_FONCT..pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/EL\_22\_mvt\_22.XLSX

Commentaire	

#### 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2007-1762 du 14 décembre 2007 relatif au régime de l'indemnité de fonction des membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel		JUSC0754625D
Arrêté du 29 décembre 2009 pris en application du décret n° 2007-1762 du 14 décembre 2007 relatif au régime de l'indemnité de fonction des membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel		JUSA0928445A

## 3. Conditions d'attribution

#### 3.1 Populations

#### 3.1.1 Populations éligibles

T - Magistrat ordre admin - TA et CAA

## 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

- Corps des TA et CAA (code Corps RCC 00213), déclinés comme suit :
  1) Président des tribunaux administratifs (code grade RCC 00518)
  -Président d'un tribunal administratif d'au moins 5 chambres et vice-président du tribunal administratif de Paris
- -Président d'un tribunal administratif de moins de 5 chambres et Premier vice-président d'un tribunal administratif d'au moins 8 chambres
- -Président affecté à la présidence d'une formation de jugement -Autres fonctions exercées par un président 2) Premiers conseillers (code grade RCC 00519) -Premier conseiller du 7ème échelon -Premier conseiller du 5ème ou du 6ème échelon -Premier conseiller du 1er au 4ème échelon -Pr

- 3) Conseillers (code grade RCC 00520)

#### 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Tribunaux administratifs Cours administratives d'appel

#### 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

#### 3.5 Autres conditions

Néant

#### 3.6 Conditions d'exclusion

Néant

#### 4. Incompatibilités

Code BJ	Libellé BJ	Entité porteuse de l'incompatiblité	Incompatibilité	Type et N° texte	NOR
201793	I.F.S.E.	MI008 CONSEIL ETAT	Totale	Décret 2014-513	RDFF1328976D

#### Commentaire

Néant

#### 5. Modalités de liquidation

## 1 - IND. FONC. MEMBRES TA ET CAA PART FONCT

## 5.1 Expression métier

Montant annuel / 12

Cette part, dite part fonctionnelle, tient compte des responsabilités, du niveau d'expérience et des sujétions afférentes aux fonctions

Rapporteur public

Le montant annuel décliné par grade, échelon et fonction est fixé par arrêté.

GRADE ET FONCTIONS

**MONTANTS** 

Président d'un tribunal administratif d'au moins 5 chambres

Président d'un tribunal administratif d'au moins 5 chambres, Président de la commission du contentieux du stationnement payant et Vice-président du tribunal administratif de Paris : Président d'un tribunal administratif de moins de 5 chambres et Premier vice-président d'un tribunal administratif d'au moins 8 chambres : Président affecté à la présidence d'une formation de jugement : Autres fonctions exercées par un président :

31 000 €

29 000 €

26 000 € 25 500 €

Rapporteur et autres fonctions

GRADE

FONCTIONS OCCUPÉES

Premier conseiller du 7e échelon□ Premier conseiller du 5e ou du 6e échelon□ 24 100 €□ 23 600 € 20 600 €□

22 500 € 22 000 € 19 000 € Premier conseiller du 1er au 4e échelon□ 14 600 €□ 13 000 € Conseillers□

## Tableau barème

GRADE ET FONCTIONS	Montant annuel en euro	Montant mensuel en euro	Code Taux
Président d'un TA d'au	31 000	2583.33	028
moins 5 chambres			
Vice-président du TA de	31 000	2583.33	028
Paris			
Président d'un TA de	29 000	2416.67	027
moins de 5 chambres			

Président de la	29 000	2416.67	027
commission du			
contentieux du			
stationnement payant			
Premier vice-président	29 000	2416.67	027
d'un TA d'au moins 8			
chambres			
Président affecté à la	26 000	2166.67	026
présidence d'une			
formation de jugement			
Autres fonctions	25 500	2125.00	025
exercées par un			
président			
Premier conseiller 7e	24 100	2008.33	024
échelon Rapporteur			
public			
Premier conseiller 7e	22 500	1875.00	023
échelon Rapporteur et			
autres fonctions			
Premier conseiller du 5e	23 600	1966.67	022
ou du 6e échelon			
Rapporteur public			
Premier conseiller du 5e	22 000	1833.33	021
ou du 6e échelon			
Rapporteur et autres			
fonctions			
Premier conseiller du	20 600	1716.67	020
ler au 4e échelon			
Rapporteur public			
Premier conseiller du	19 000	1583.33	019
ler au 4e échelon			
Rapporteur et autres			
fonctions			
Conseillers Rapporteur	14 600	1216.67	018
public			
Conseillers Rapporteur	13 000	1083.33	017
et autres fonctions			

#### 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Le cumul annuel des versements mensuels est limité au montant fixé par arrêté.

## 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

## 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

## 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

## 6. PAY

### 6.1 Information PAY: NEANT

## 6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
1469	00	JJMMAA	1 ou 2	Voir liste des codes taux	0100	0000100	1
Indemnité de fonctions des membres du corps des tribunaux	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

## 6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui